

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 55/2020

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/01/2021

Reçu en préfecture le 14/01/2021

Affiché le

ID : 025-212500482-20201216-2020DELIB55-DE

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2020	L'an deux mil vingt le seize décembre à dix-neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 16/12/2020	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 24 Ayant donné procuration : 4 Absent excusé : 0 Absents : 3 Exclu : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine (arrivée à 18h45), MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre (arrivé à 18h42), PETRUZZELLI Alicia, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian. <i>Était représentés :</i> LAFRANCE Christian, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte, ATAR Nathalie.
OBJET : <i>Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021</i>	<i>Procurations données :</i> LAFRANCE Christian a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, REBOUH Mehdi a donné procuration à RADREAU Sophie, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine. <i>Absents :</i> MANGE Mylène, DEVAUX Cloé, GRISEY David
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 24 - Contre : 0 - Abstention : 0	Patrick LORDIER est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

« ... jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants [...] sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Il est proposé au Conseil Municipal, dans l'attente de l'adoption du budget 2021, d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2020 (hors chapitre 16 : Remboursement d'emprunts).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 24 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention,

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

PRÉCISE le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées :

Budget	Chapitres	Désignation articles	Nouveaux crédits budget primitif 2020	Montant maximum
Communal	20	immobilisations incorporelles	10 150.00 €	2 500.00 €
Communal	21	Immobilisations corporelles	153 410 €	38 300.00 €
Communal	23	Immobilisations en cours	407 596.59 €	101 800.00 €

PRÉCISE que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2021, aux opérations prévues.

Fait et délibéré à Bavans, le 16/12/2020
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 14/01/2021
Reçu en préfecture le 14/01/2021
Affiché le 
ID : 025-212500482-20201216-2020DELIB55-DE